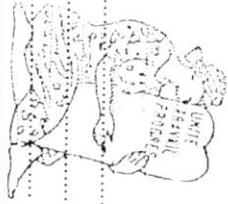


DECLARATION DE NAISSANCE N°

L'Officier d'Etat civil de : est informé que
Le A Heures Minutes
Est né un enfant de sexe
Nom (s) :
Prénom (s) :

Fils ou fille de :

Nom (s) :
Prénom (s) :
Né le : A :
Nationalité :
Profession :
Adresse :



Et de :
Nom (s) :
Prénom (s) :
Né le : A :
Nationalité :
Profession :
Adresse :

Fait à Brazzaville, le

Le Chef de service

DECLARATION DE NAISSANCE N°

L'Officier d'Etat civil de : est informé que
Le A Heures Minutes
Est né un enfant de sexe
Nom (s) :
Prénom (s) :

Fils ou fille de :

Nom (s) :
Prénom (s) :
Né le : A :
Nationalité :
Profession :
Adresse :



Et de :
Nom(s) :
Prénom(s) :
Né le : A :
Nationalité :
Profession :
Adresse :

Fait à Brazzaville, le

Le Chef de service

Departement de : _____
District de : _____
Commune de : _____
Arrondissement : _____
Communauté Urbaine de : _____

FICHE DE RENSEIGNEMENTS EN VUE DE L'ETABLISSEMENT DE L'ACTE DE NAISSANCE

Renseignements concernant l'enfant.

Nom(s) : _____
Prénoms : _____
sexe : _____
Date de naissance : _____
Lieu de naissance : _____
Situation matrimoniale de père et mère : _____

Renseignements concernant le père de l'enfant.

Nom(s) : _____
Prénoms : _____
Date de naissance : _____
Lieu de naissance : _____
Nationalité : _____
Profession : _____
Domicile : _____
Niveau d'instruction : _____

Renseignements concernant la mère de l'enfant.

Nom(s) : _____
Prénoms : _____
Date de naissance : _____
Lieu de naissance : _____
Nationalité : _____
Profession : _____
Domicile : _____
Niveau d'instruction : _____

Nombre d'enfants vivants nés (y compris celui-ci)

Fait à _____, le _____

Le déclarant

ACTE DE NAISSANCE

Marge réservée aux mentions
 d'officier (1)

Maire de
 avec M
 Acte n° du
 dressé à
 Option (monogamie ou polygamie)
 le
 L'Officier de l'Etat Civil,

Declaration de paternité homologuée
 par jugement
 n° du
 rendu par
 le
 L'Officier de l'Etat Civil

Changement de Nom (nouveau nom)
 Par arrêté n° du
 du du Ministère de
 la Justice
 le
 L'Officier de l'Etat Civil,
 Acte de naissance rectifié par juge-
 ment n° rendu par
 du rendu par
 au lieu de
 lire
 le
 L'Officier de l'Etat Civil,
 Décédé le
 Acte de décès n°
 du dressé à
 le
 L'Officier de l'Etat Civil,

L'Officier de l'Etat Civil,

ZR/2020
 Kinshasa, 01/05

(1) - Le détenteur de l'acte ne devra marquer de faire mention des mentions par l'officier de l'Etat Civil compétent

ACTE DE NAISSANCE

Marge réservée aux mentions
 d'officier (1)

Maire de
 avec M
 Acte n° du
 dressé à
 Option (monogamie ou polygamie)
 le
 L'Officier de l'Etat Civil,

Declaration de paternité homologuée
 par jugement
 n° du
 rendu par
 le
 L'Officier de l'Etat Civil

Changement de Nom (nouveau nom)
 Par arrêté n° du
 du du Ministère de
 la Justice
 le
 L'Officier de l'Etat Civil,
 Acte de naissance rectifié par juge-
 ment n° rendu par
 du rendu par
 au lieu de
 lire
 le
 L'Officier de l'Etat Civil,
 Décédé le
 Acte de décès n°
 du dressé à
 le
 L'Officier de l'Etat Civil,

L'Officier de l'Etat Civil,

(1) - Le détenteur de l'acte ne devra marquer de faire mention des mentions par l'officier de l'Etat Civil compétent

1. Département de

2. District de

3. ou Commune de

Arondissement de

4. Communauté urbaine de

5. Acte n°

6. Centre d'Etat Civil

7. Le

8. la naissance d'un enfant de sexe a été déclaré

9. né(e) le (en lettres)

10. heures 11. minutes

12. à

13. nommé : nom

14. Prénom

15. Situation matrimoniale des père et mère

16. Fil de

17. né le

18. à

19. nationalité

20. profession

21. niveau d'instruction

22. domicilié à

23. et de

24. née le

25. à

26. nationalité

27. profession

28. niveau d'instruction

29. domiciliée à

30. nombre total d'enfants nés vivants
 (y compris celui-ci)

31. Le Déclarant

32. L'Officier de l'Etat Civil,

Département de

District de

ou Commune de

Arondissement de

Communauté urbaine de

Acte n°

Centre d'Etat Civil de

Le

la naissance d'un enfant de sexe a été déclaré

né(e) le (en lettres)

heures minutes

à

nommé : nom

Prénom

Fil de

né(e) le

à

nationalité

profession

domicilié à

et de

née le

à

nationalité

profession

domiciliée à

Le Déclarant

L'Officier de l'Etat Civil,